

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

---

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

048-200023737-20181115-24\_15\_11\_18-DE  
Reçu le 23/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction : Achats – Commande publique

Objet : Autorisation de signature du marché public relatif aux études géotechniques pour l'aménagement hydraulique du ruisseau Lacoste pour l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018  
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Benoît DUFOULON  
Directions : Achats – commande publique

Objet : Autorisation de signature du marché public relatif aux études géotechniques pour l'aménagement hydraulique du ruisseau Lacoste pour l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors est engagé, au côté de l'Etat et de la CCI du Lot, en faveur de la recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'Entrée sud de l'agglomération de Cahors.

Cette mobilisation conjointe est le résultat des ateliers nationaux "territoires économiques" dont l'Entrée sud de Cahors a pu bénéficier en 2011, seul site au sud de la Loire alors retenu. A l'occasion de cette démarche menée en mode projet, une feuille de route ministérielle avait été dressée afin d'établir les contours et les modalités de la recomposition de l'entrée de ville.

En effet, ce secteur, en grande partie constitué d'enseignes commerciales situées de part et d'autre de la RD 820, est soumis au risque inondation par débordement du cours d'eau du Lacoste, affluent rive gauche du Lot. Une forte inondation en 1996 a conduit à la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) en 2004. La zone rouge du PPRI contraint fortement les possibilités d'évolution de la zone commerciale de l'Entrée sud en interdisant toute reconstruction ou modernisation, même à surface constante, du bâti existant dans la zone concernée.

Après plusieurs études hydrauliques engagées dans le cadre d'une démarche partenariale regroupant tous les acteurs concernés, le Grand Cahors franchit une étape supplémentaire d'ici à la mise en œuvre d'un programme d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau du Lacoste, dans un double objectif de reconquête urbaine et de réduction de la vulnérabilité du secteur aux inondations.

Une première étude hydraulique réalisée par le CETE Sud-Ouest, puis une seconde étude hydraulique menée par ISL, ont permis d'aboutir à un programme d'aménagements hydrauliques depuis le giratoire du Roc de l'Agasse jusqu'en aval du magasin But situé à hauteur du giratoire de la Beyne. Ces aménagements doivent répondre aux objectifs suivants sur ce secteur :

- mettre hors d'eau la RD820 pour une crue centennale ;

- s'affranchir des débordements sur les zones à enjeu pour une crue de période de retour 25 ans ;
- limiter les débordements à l'aléa faible sur les zones à enjeu pour une crue centennale.

Ce programme s'est appuyé notamment sur une étude géotechnique G1 réalisée par SEMOFI en 2014.

Depuis, le Grand Cahors a confié au cabinet Artelia la maîtrise d'œuvre complète de l'opération ainsi que la réalisation de certains dossiers réglementaires.

La finalisation des études d'Avant-Projet devant s'appuyer sur les résultats d'une mission géotechnique G2 (pour les ouvrages neufs) et G5 (pour les ouvrages existants dont la stabilité doit être vérifiée en vue d'un confortement éventuel), le Grand Cahors a confié au CEREMA, comme cela avait été le cas pour la mission G1, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de formaliser le dossier de consultation de cette nouvelle prestation et de procéder à l'analyse des offres.

Dans ce cadre, une procédure formalisée conforme à la réglementation des marchés publics a été lancée.

La CAO s'est réunie le lundi 29 octobre 2018 ; elle a attribué à l'unanimité de ses membres ce marché à :

- La société SEMOFI pour un montant de 189 130, 00 euros HT (89 506 euros HT pour la tranche ferme, 59 534.00 euros HT tranche optionnelle 1 et 40 090.00 euros HT pour la tranche optionnelle 2).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu la décision de la CAO réunie le lundi 29 octobre 2018 ;

- a) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'entreprise SEMOFI, le marché public d'études et tous les actes y afférents ;
- b) De préciser que les dépenses liées à cette prestation sont incluses dans les CP 2018 (TF) et 2019 (TO1 et TO2) de l'opération Entrée Sud de Cahors.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Président,  
Jean-Marc VAYSSOULE-FAURE